



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BERNARDIERE
Séance du 16 mai 2023.**

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de mai à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 10 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

Présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, , DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : CHASSAGNE Hyacinthe, KEMPF Gérard ; conseillers municipaux

Absents représentés : BERANGER Thomas, DOUILLARD Stéphanie, LE TRIONNAIRE May-Line, SECHER Isabelle ; conseillers municipaux

Le secrétariat a été assuré par : Jean-Louis DOUILLARD

<u>Nombre de Membres en exercice :</u>	<u>19</u>
<u>Nombre de Membres présents :</u>	<u>13</u>
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	<u>17</u>
<u>Votes Pour :</u>	<u>17</u>
<u>Votes Contre :</u>	<u>0</u>
<u>Abstention :</u>	<u>0</u>

N° 2023/30

Objet : APPROBATION DES AVENANTS n° 1 & 2 concernant les marchés de travaux des lots 01, 03, 04, 06, 07, 08, 09, 10, 13 & 14, et relatifs à la rénovation d'une grange en restaurant à la Bernardière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 15 mars 2022 et 02 août 2022, attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 01, 03, 04, 06, 07, 08, 09, 10, 13 & 14, pour la rénovation d'une grange en restaurant à la Bernardière,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 01 « Démolition / Gros-œuvre »,

Vu le projet d'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au lot 01 « Démolition / Gros-œuvre »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 03 « Charpente bois / Bardage bois »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 04 « Couverture bardeaux bois »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 06 « Menuiseries aluminium »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries bois »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 08 « Cloisons / Plafonds / Isolation »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 09 « Doublages chaux/chanvre »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 10 « Chape / Carrelage / Faience »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 14 « Électricité - Courants forts et faibles »,

Vu le projet d'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au lot 14 « Électricité - Courants forts et faibles »,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la rénovation d'une grange en restaurant sur la commune de la Bernardière :

- le marché de travaux relatif au **lot 01** « Démolition / Gros-œuvre » a été attribué à la société **BOISSEAU** pour un montant de 203 975 euros HT. Le raccordement d'un réseau de PVC EU pour les cuisines en haute température (HTA), la prise en charge de l'étanchéité de toiture, l'ajout d'un séparateur à graisse et la suppression des surbats de la halle nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 213 297,11 euros HT, soit une plus-value de 9 322,11 euros HT et une variation d'environ +4,57 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 01** « Démolition / Gros-œuvre » a été attribué à la société **BOISSEAU** pour un montant de 203 975 euros HT. Les fourreaux des réseaux enterrés placés dans le jardin pour l'alimentation des luminaires, les regards pour le passage et le câblage des réseaux sous dallage entre le TGBT et le restaurant, l'ajout d'une épaisseur d'isolant à l'extérieur et suppression en sous-face de la toiture terrasse, l'ajout d'une sortie de toiture en toiture terrasse et ajout d'une crosse, la reprise d'enduit du mur adjacent et l'ajustement des prestations réalisées par l'entreprise nécessitent la passation d'un avenant n° 2 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 218 957,86 euros HT, soit une plus-value de 5 660,75 euros HT et une variation d'environ +7,35 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 03** « Charpente bois / Bardage bois » a été attribué à la société **CMB** pour un montant de 229 471,17 euros HT. La suppression de la réhausse de toiture et la création d'un plancher technique pour entretien batterie hotte à compensation nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 227 224,49 euros HT, soit une moins-value de 2 246,68 euros HT et une variation d'environ -0,98 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 04** « Couverture bardeaux bois » été attribué à la société **CGM** pour un montant de 46 865,31 euros HT. La protection de la halle par bâchage pour la période hivernale et la surface complémentaire de bardeaux et mise en œuvre de protection collective non prévues au marché nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 48 960,91 euros

HT, soit une plus-value de 2 095,60 euros HT et une variation d'environ +4,47 % par rapport au marché initial.

- le marché de travaux relatif au **lot 06** « Menuiseries aluminium » a été attribué à la société **BONNET** pour un montant de 29 131,78 euros HT. Le remplacement des surbats maçonnés par des surbats métalliques pour la pose en tunnel au nu extérieur des portes de la halle et la suppression de l'enclos pour ossature nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 27 079,73 euros HT, soit une moins-value de 2 052,05 euros HT et une variation d'environ -7,04 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 07** « Menuiseries bois » a été attribué à la société **BONNET** pour un montant de 87 600,12 euros HT. Le rajout de trappes d'accès pour l'entretien des appareils de hotte, la suppression d'une trappe et des plans vasques et l'ajout d'habillage bois pour raccord de finition entre charpente et maçonnerie nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 87 526,02 euros HT, soit une moins-value de 74,10 euros HT et une variation d'environ -0,08 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 08** « Cloisons / Plafonds / Isolation » a été attribué à la société **ISOLYA** pour un montant de 52 500,00 euros HT. La suppression doublage chaux-chanvre dans salle 2 et passage en doublage placo, l'ajout de carreaux de plâtre dans local TGBT, la suppression cloison dans local technique, l'ajout d'un doublage dans la zone cuisine pour support faïence et l'ajout de trappes d'accès et d'entretien suite aux travaux de la hotte nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 55 695,63 euros HT, soit une plus-value de 3 195,63 euros HT et une variation d'environ +6,09 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 09** « Doublages chaux/chanvre » a été attribué à la société **AKTA** pour un montant de 26 865,20 euros HT. La suppression doublage chaux-chanvre dans salle 2 et passage en doublage placo nécessite la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 23 760,00 euros HT, soit une moins-value de 3 105,20 euros HT et une variation d'environ -11,56 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 10** « Chape / Carrelage / Faïence » a été attribué à la société **BATICERAM** pour un montant de 37 098,18 euros HT. Le changement de siphons de sol suite aux contraintes d'altimétrie de sortie des réseaux, l'ajout d'un regard inox pour passage des raccordements électriques dans la zone cuisine, l'ajout d'un regard pour passage des raccordements électriques dans local TGBT, l'ajout de faïence dans la zone cuisine suite aux échanges avec le futur gestionnaire et la suppression de faïence dans le sas d'un des sanitaires nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 39 703,88 euros HT, soit une plus-value de 2 605,70 euros HT et une variation d'environ +7,02 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 14** « Électricité - Courants forts et faibles » a été attribué à la société **R&D ÉNERGIES** pour un montant de 42 145,00 euros HT. La prise en charge par la mairie du câble complémentaire suite aux demandes du futur gestionnaire et le changement de section de câble + modification du tableau électrique sous les halles nécessitent la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 45 712,00 euros HT, soit une plus-value de 3 567,00 euros HT et une variation d'environ +8,46 % par rapport au marché initial.
- le marché de travaux relatif au **lot 14** « Électricité - Courants forts et faibles » a été attribué à la société **R&D ÉNERGIES** pour un montant de 42 145,00 euros HT. Le câblage

et l'alimentation complémentaire pour hotte suivant les demandes de Propre nécessitent la passation d'un avenant n° 2 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 46 756,00,00 euros HT, soit une plus-value de 1 044,00 euros HT et une variation d'environ +10,94 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à leur signature et notification, après avoir fait état de leur contenu.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de valider la modification des marchés de travaux relatifs à ces lots sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique est approuvée et précisément :

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 01** « Démolition / Gros-œuvre » conclu avec la société **BOISSEAU**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 213 297,11 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au **lot 01** « Démolition / Gros-œuvre » conclu avec la société **BOISSEAU**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 218 957,86 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 03** « Charpente bois / Bardage bois » conclu avec la société **CMB**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 227 224,49 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 04** « Couverture bardeaux bois » conclu avec la société **CGM**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 48 960,91 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 06** « Menuiseries aluminium » conclu avec la société **BONNET**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 27 079,73 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 07** « Menuiseries bois » conclu avec la société **BONNET**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 87 526,02 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 08** « Cloisons / Plafonds / Isolation » conclu avec la société **ISOLYA**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 55 695,63 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 09** « Doublages chaux/chanvre » conclu avec la société **AKTA**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 23 760,00 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 10** « Chape / Carrelage / Faïence » conclu avec la société **BATICERAM**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 39 703,88 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au **lot 14** « Électricité - Courants forts et faibles » conclu avec la société **R&D ÉNERGIES**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 45 712,00 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif au **lot 14** « Electricité - Courants forts et faibles » conclu avec la société **R&D ÉNERGIES**, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 46 756,00 euros HT.
- **AURORISE M. LE MAIRE** à signer et notifier les avenants correspondants ;
- **AURORISE M. LE MAIRE** à prendre et signer tous actes y afférant ;
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget PIC section d'investissement opération 381.

Ainsi fait et délibéré, le 16 mai 2023

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de la Vendée,
- date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse pendant ce délai.

Le Maire,
Claude DURAND.